

Les Fêtes, période propice aux... cambriolages.

Attention, cette constatation ne doit pas conduire à condamner la cheminée : c'est pas là que passe le Père Noël...

Publié le jeudi 17 décembre 2015
Catégorie Gastronomie, Voyages...



Selon les chiffres de l'Ondrp, le mois de décembre concentre 18.66 % de cambriolages en plus par rapport au reste de l'année. Le département le plus exposé au risque étant le département de la Corse-du-Sud, le moins exposé, celui de la Lozère. La région la plus touchée par la hausse étant l'Île-de-France, la moins touchée, la Bourgogne-Franche-Comté.

[Verisure par Securitas Direct](#) leader européen de la télésurveillance rappelle quelques précautions à prendre de manière permanente.

- Supprimer les indices d'absence : L'environnement extérieur de votre maison peut indiquer que vous êtes absent... Et donc inciter des voleurs à passer à l'acte. Il faut donc veiller à supprimer tous ces indices. Demandez par exemple à un voisin de venir régulièrement relever le courrier pour ne pas qu'il déborde de votre boîte aux lettres. Tâchez aussi de faire entretenir la pelouse et les plantes visibles depuis la rue. Faites installer des lampes à minuterie aléatoire pour donner l'impression

que votre habitation est toujours occupée.

- **Souscrire une assurance efficace** : Cela peut sembler être un détail mais il est pourtant important de vérifier précisément votre police d'assurance. Votre assureur peut exiger certaines mesures de protection de votre habitat avant de vous assurer (serrures et fenêtres renforcées, système d'alarme...). Si vous ne respectez pas vos engagements, votre assurance risquerait tout simplement de ne pas être valable en cas de cambriolage. De même, vérifiez aussi les détails de votre contrat : êtes-vous assuré pour les objets entreposés dans votre cave, votre garage ? Enfin, sachez que vos biens sont protégés à hauteur d'un certain montant. Protéger ses objets de valeur : Avant de quitter votre domicile, pensez à mettre en lieu sûr tous les objets précieux. Argent liquide et bijoux iront donc dans un coffre ou encore mieux, à la banque. Méfiez-vous aussi des cachettes trop prévisibles (comme les piles de linges). Les cambrioleurs les connaissent par habitude. Pensez également aux papiers importants et bien sûr, mettez en lieu sûr vos œuvres d'art, le matériel hi-fi et tout autre objet de valeur facilement transportable. Enfin, n'oubliez pas de les photographier et de noter leur numéro de série. Cela vous servira en cas de cambriolage pour être remboursé auprès de votre assureur.
- **Faire tatouer ses biens** : Pour dissuader d'éventuels cambrioleurs d'emporter vos objets de valeur, une solution efficace consiste à les faire tatouer. Le principe du tatouage antivol est le même que pour celui des voitures. Vos biens porteront ainsi une marque indélébile qui permettra de les identifier. Matériel hifi, appareil photo, écran plasma...
- **Signaler son absence** : Avant de partir en vacances au soleil, n'oubliez pas de prévenir votre entourage de votre absence. Pensez notamment aux voisins qui pourront surveiller d'un œil votre maison et seront plus attentifs en cas d'activités suspectes. Leur collaboration est indispensable. Si vous partez pendant longtemps, vous pouvez aussi signaler votre déplacement à la police locale. Enfin, pourquoi ne pas proposer à un membre de votre famille ou un gardien d'occuper votre maison ?
- **Faire preuve de discrétion** : Vous l'aurez compris, signaler votre absence à vos voisins et votre famille ne signifie pas prévenir tout le quartier... Pour rester discret, certaines mesures s'imposent : ne laissez pas de message qui précise la durée de votre absence sur le répondeur de la maison. Les cambrioleurs pourraient en effet agir sans danger. Ne mettez pas non plus de mot d'absence sur votre porte et tachez de ne pas trop attirer l'attention au moment de votre départ. Et, ne communiquez pas vos projets de vacances sur les réseaux sociaux (comme Twitter et Facebook).
- **Veiller aux clefs** : Pour mieux protéger votre habitation du vol, vous devez aussi veiller à observer certaines mesures de précaution avec vos clefs. Fermez bien entendu toute votre maison mais ne laissez aucune clef sur les serrures. Rangez-les à un endroit hors de portée et n'indiquez jamais vos coordonnées sur les trousseaux et les porte-clefs. Enfin, ne les laissez pas sous un pot de fleurs ou cachées derrière un volet : cette astuce vieille comme le monde est bien trop connue des cambrioleurs.
- **Vérifier les portes et fenêtres** : Renforcer les portes et fenêtres est très important. L'idéal est alors d'opter pour des modèles blindés, notamment au rez-de-chaussée, un niveau beaucoup plus vulnérable que les étages... Bien sûr, fermez les rideaux et les volets avant de quitter votre domicile.

- Renforcer les serrures : Les cambrioleurs ne passent pas toujours pas les fenêtres : ils peuvent aussi entrer par la porte d'entrée. En toute simplicité. Un carreau à casser, un verrou à ouvrir et le tour est joué ! Pour ne pas leur faciliter la tâche, veillez à faire vérifier votre porte et vos serrures par un professionnel.
- Opter pour un système d'alarme : La méthode a fait ses preuves. Pourtant, seulement 8% des français déclarent avoir un système d'alarme. Si ça n'est pas votre cas, il peut être intéressant de penser à investir. L'affichage extérieur, le retentissement de l'alarme et un système de télésurveillance permettent de diviser par 4 le risque de cambriolage selon l'Argus de l'assurance.

Huit cambriolages sur dix ont lieu dans la journée. Moins de 13% des cambriolages sont élucidés. Les objets les plus convoités sont les bijoux (55%), puis dans l'ordre, le matériel hi-fi ou vidéo, l'argent

liquide, les cartes bancaires et le matériel informatique. Dans plus d'un cas sur trois, le logement est occupé et dans 10% des cas les auteurs ont été vus par les victimes. Six mille quatre cent € : c'est le montant moyen du préjudice matériel après un cambriolage dans un logement ; 90% de plaintes portent sur des cambriolages avec un préjudice matériel de plus de 3 250 € et 75% des ménages disent ensuite n'avoir eu aucune nouvelle à la suite de leurs démarches ; 50% déclarent avoir été indemnisés par leurs assurances.